Catalogue de conception de logements



La Municipalité régionale de Tracadie est fière d'appuyer le Catalogue de conception de logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) - une collection de plans de logements normalisés visant à accroître les options de logements à faible densité qui s'intègrent bien aux quartiers existants. Ces conceptions ont été élaborées par des architectes et des ingénieurs de la région afin de tenir compte des codes du bâtiment, des conditions climatiques et des pratiques de construction propres au Canada atlantique.

Pourquoi utiliser le Catalogue de conception de logements?

- **Économies de coûts :** Les conceptions normalisées réduisent les coûts indirects pour les propriétaires et les promoteurs.
- Demandes simplifiées : L'utilisation de conceptions normalisées préévaluées peut contribuer à accélérer le processus d'approbation des permis.
- Autorisation de plein droit : Les huit plans destinés à la région de l'Atlantique sont permis dans les arrêtés de zonage applicables de Tracadie, lorsque le projet respecte les normes prévues.
- **Souplesse de conception :** Plusieurs éléments peuvent être modifiés et personnalisés, notamment le revêtement, la toiture, les finis intérieurs et d'autres considérations esthétiques.



Options de conception de logements pour notre ville

Le Catalogue de conception de logements est un excellent outil pour lancer votre projet résidentiel. Grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, des options comme les logements accessoires, les quadruplex, les sixplex et les maisons en rangée font partie des huit plans destinés à la région de l’Atlantique qui sont autorisés de plein droit à Tracadie, y compris le nouveau modèle Quadruplex 03, publié en octobre 2026.

Cette autorisation signifie qu’un changement de zonage n’est généralement pas requis lorsque le projet respecte les dispositions applicables. Un dépôt de demande de permis demeure toutefois obligatoire, et un professionnel qualifié est requis pour adapter et finaliser les plans en fonction des conditions propres au site et pour assurer leur conformité au Code du bâtiment.

Logements accessoires

Un logement accessoire est une habitation autonome aménagée sur une propriété où se trouve déjà une résidence principale. Le Catalogue propose un modèle de plain-pied et un modèle de deux étages. (Logement accessoire 01 ; Logement accessoire 02)

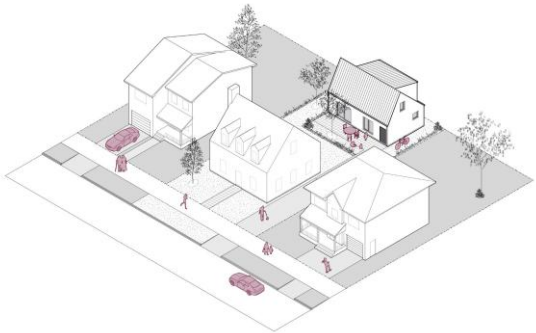
Logement accessoire 01





Logement accessoire 02





Images reproduites avec l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Maisons en rangée superposées

Ces immeubles regroupent des logements superposés dans une forme qui peut être construite de façon autonome ou répétée côte à côte afin de convenir à différentes tailles de propriétés. (Maison en rangée superposée 01 ; Maison en rangée superposée 02)

Maison en rangée superposée 01





Maison en rangée superposée 02





Images reproduites avec l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Immeubles à quatre logements (quadruplex)

Les quadruplex sont des immeubles résidentiels comprenant quatre logements indépendants. Les trois conceptions régionales sont pensées pour s’adapter à divers types de quartiers. (Quadruplex 01 ; Quadruplex 02 ; Quadruplex 03)

Quadruplex 01







Quadruplex 02





Quadruplex 03



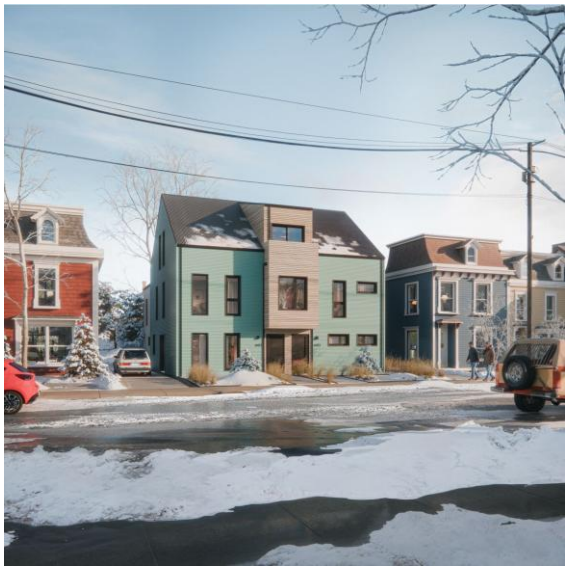


Images reproduites avec l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Immeuble à six logements (sixplex)

Le sixplex regroupe six logements dans un immeuble conçu pour accroître les options résidentielles et la densité dans différents types de quartiers. (Sixplex)

Sixplex





Images reproduites avec l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Parcourir le Catalogue de conception de logements de la SCHL

Permis et conformité

L'autorisation de plein droit ne constitue pas une approbation automatique du permis. Chaque projet doit respecter les conditions propres au terrain, les dispositions de zonage applicables et le Code du bâtiment.

Comment utiliser le catalogue : étape par étape

Le catalogue constitue un point de départ utile. Les étapes suivantes présentent un parcours typique, de la consultation des conceptions jusqu'au dépôt d'une demande de permis pour un projet situé dans la Municipalité régionale de Tracadie.

Étape 1 : Parcourir le catalogue

Consultez les conceptions de logements normalisées offertes dans le Catalogue de conception de logements de la SCHL. Chaque fiche présente des dessins, des renseignements clés et des options permettant d'évaluer l'adaptation au projet.

Ressources disponibles :

- Guide d'utilisation du catalogue
 - Plans d'étage et rendus visuels
 - Détails du bâtiment et spécifications techniques
 - Orientation relative à la performance énergétique
 - Options d'accessibilité selon diverses configurations
- Estimations des coûts de construction - Atlantique
- Exemples de plans de site - Atlantique

Étape 2 : Choisir votre conception

Choisissez une conception adaptée à la taille de votre terrain, à l'usage prévu et aux objectifs de votre projet. Une fois le plan de base sélectionné, il est généralement possible de personnaliser l'apparence, tout en veillant à ce que le projet demeure conforme aux exigences applicables.

Étape 3 : Adapter au site

Collaborez avec des professionnels qualifiés afin d'adapter la conception à votre propriété et de confirmer la conformité aux exigences de zonage. À cette étape, vous pouvez préparer les documents requis pour la demande de permis, comme le plan d'implantation détaillé.

Les ajustements propres au site comprennent souvent :

- Conditions du terrain : nivellement, drainage et aménagement
- Conformité au zonage : marges de recul, hauteur et coefficient d'occupation

- Stationnement, accès et considérations liées aux services
- Matériaux extérieurs, finis et choix de revêtement
- Exigences locales du code et des règlements municipaux

Étape 4 : Demander votre permis

Présentez votre demande en utilisant la version adaptée au site de la conception choisie. Chaque demande est évaluée selon les caractéristiques propres au terrain visé et selon les exigences municipales, provinciales et du code du bâtiment.

Il vous incombe de confirmer que les plans finaux respectent toutes les exigences applicables, notamment l'accessibilité, les besoins en ingénierie et les contraintes propres au site.

Communiquer avec la SCHL
Pour toute question concernant le Catalogue, veuillez communiquer avec la SCHL ou consulter les ressources suivantes :

- **Courriel :** catalogue@cmhc-schl.gc.ca
- Guide d'utilisation
- Foire aux questions (FAQ)

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne :

220, boulevard St-Pierre Ouest, local 134, porte 5, Caraquet (N.-B.) E1W 1A5
506-727-7979 | 1-844-727-7979
www.csrpa.ca